

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 29 MAI 2024

A 19H30

Présents : M. Martial PARIZOT – Maire, Mme Bernadette BERGER, MM Sylvain FERREUX, Jérôme POCHERON, Mmes Catherine CARTIER, Clarisse MELSION, MM Yves BATAILLARD, Fabrice BON, Ludovic GAUTHIER, Jean-Marc RENARD

Absent(e)s excusé(e)s : Mme LIMBARDET Anne pouvoir à Mme BERGER Bernadette, M. RUBACHA Laurent pouvoir à M. POCHERON Jérôme

Secrétaire de séance : M. Sylvain FERREUX

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu du conseil municipal datant du 20 mai 2024.

Le conseil l'approuve à l'unanimité et le signe.

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal d'ajouter deux points à l'ordre du jour.

- Délégations à la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise après élection du 4^{ème} adjoint
- Tarif de location du logement 2B rue de Bessey,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'ajout de ces 2 points.

ORDRE DU JOUR :

- *Election d'un nouvel adjoint*
- *Régime indemnitaire des élus*
- *Règlement intérieur de location du parc*
- *Informations du maire*
- *Questions diverses*

1 – Election d'un nouvel adjoint

Considérant la vacance d'un poste d'adjoint au maire,

Considérant que le conseil municipal ne souhaite pas procéder à des élections municipales complémentaires,

Considérant que lorsqu'un poste d'adjoint est vacant, le conseil municipal, en vertu de l'article L 2122-10 du CGCT, peut décider que le nouvel adjoint occupera dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu démissionnaire,

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant d'un adjoint,

Considérant qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue,

Considérant la délibération du 20 mai 2024, décidant le maintien du nombre d'adjoints au maire à 4,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de pourvoir au remplacement du poste de quatrième adjoint laissé vacant,
- Décide que l'adjoint à désigner occupera, dans l'ordre du tableau, le cinquième rang (quatrième adjoint en remplacement de l'adjoint démissionnaire),
- Procède à l'élection du quatrième adjoint au maire au scrutin secret à la majorité absolue

Est candidat : Fabrice BON

Nombre de votants :	12
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	12
Nombre de bulletins blancs et nuls :	1
Majorité absolue :	7

Nombre de suffrages obtenus :	11
-------------------------------	----

M. BON Fabrice est donc proclamé élu et installé dans ses fonctions de 4^{ème} adjoint.

2 – Régime indemnitaire des élus

Monsieur le Maire propose une indemnité de 10.7 % de l'enveloppe globale allouée qui est de 4 110.50 €, ce qui représente une indemnité mensuelle de 439.83 € brute.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 12 voix pour, d'attribuer l'indemnité suivante :

4^{ème} adjoint : BON Fabrice – 10.7 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

3 – Délégations à la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise

Ces candidatures seront soumises à l'approbation du conseil communautaire de la Communauté de la Plaine Dijonnaise.

- SINOTIV'EAU :
Monsieur le Maire précise à l'assemblée qu'il convient de proposer à la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise, un.e représentant.e de la commune au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en eau potable et d'assainissement Ouche, Norge, Tille et Vouge (SINOTIV'EAU), en remplacement de Monsieur Alexandre PRIN.

À ce jour, les représentants de la commune d'Izeure sont :

BON Fabrice	SINOTIV'EAU	Titulaire
GAUTHIER Ludovic	SINOTIV'EAU	Titulaire
PRIN Alexandre	SINOTIV'EAU	Suppléant
RENARD Jean-Marc	SINOTIV'EAU	Suppléant

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, propose à la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise la candidature de Monsieur POCHERON Jérôme, 3^{ème} adjoint, en qualité de délégué suppléant au SINOTIV'EAU, en remplacement de Monsieur Alexandre PRIN.

- CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées)
Monsieur le Maire précise à l'assemblée qu'il convient de proposer à la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise, un.e membre de la commune pour siéger à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées, en remplacement de Madame Corinne PRIN.

À ce jour, les représentants de la commune d'Izeure sont :

PRIN Corinne	Titulaire
PARIZOT Martial	Suppléant

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, propose Madame BERGER Bernadette, en qualité de membre titulaire de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées, en remplacement de Madame Corinne PRIN.

- 2^{ème} commission : *Développement économique, Equipements, Infrastructure, Développement numérique*
Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de désigner un nouveau membre de la 2^{ème} Commission pour remplacer Monsieur Alexandre PRIN.
Monsieur le Maire fait appel aux candidatures.
Monsieur BON Fabrice se propose d'intégrer la 2^{ème} Commission.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide cette candidature.
- 3^{ème} commission : *Finances, Personnels Moyens informatiques, Modernisation de l'Administration*
Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de désigner un nouveau membre de la 3^{ème} Commission pour remplacer Madame Corinne PRIN.
Monsieur le Maire fait appel aux candidatures.
Monsieur Jérôme POCHERON se propose d'intégrer la 3^{ème} Commission.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide cette candidature.

- 6^{ème} commission : *Petite enfance, Enfance, Jeunesse*
Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de désigner un nouveau membre de la 6^{ème} Commission pour remplacer Madame Corinne PRIN.
Monsieur le Maire fait appel aux candidatures.
Monsieur POCHERON Jérôme se propose d'intégrer la 6^{ème} Commission.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide cette candidature.

4 – Tarif de location du logement 2B rue de Bessey

La locataire actuelle, Mme GAMBIER, quittant le logement à la date du 3 juin 2024, Monsieur le Maire propose de réviser le loyer mensuel à hauteur de 600 €, chauffage inclus et 15 € d'avance sur charges concernant l'eau.

Cette augmentation légitime est due à la forte hausse des énergies fossiles, notamment le gaz. Le loyer mensuel passerait donc de 530 € et 15 € de charges à 600 € et 15 € de charges, ce qui représente une augmentation de 70 € mensuels, ce qui est cohérent pour un T3 d'une surface de 57 m2 chauffage inclus.

Mme Jessica MILLEVILLE a présenté sa candidature.

Un bail de trente-six mois sera conclu à compter du 03 juin 2024 (loi 94624 du 21/07/1994) pour un loyer mensuel de 600 € (six cents euros), chauffage compris, révisable chaque année selon l'indice de référence des loyers du 1^{er} trimestre 2024. Au montant du loyer s'ajoutera un acompte sur charges de 15 € mensuel.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de louer le logement 2B rue de Bessey à Mme Jessica MILLEVILLE, et autorise Monsieur le Maire à signer le bail et tous documents y afférents.

5 – Location du Parc Aubert

Il avait été convenu que le parc situé 6 rue de Bessey serait mis à la location dès qu'il aurait été débroussaillé et nettoyé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'appliquer les tarifs suivants pour la location du parc :

- Habitant Izeure
 - Parc uniquement : 200 € pour 2 jours
 - Caution Parc uniquement : 200 €
 - Parc + Salle des fêtes : 400 € pour 2 jours
 - Caution Parc + Salle des fêtes : 400 €
- Extérieur Izeure
 - Parc uniquement : 300 € pour 2 jours
 - Caution Parc uniquement : 300 €
 - Parc + Salle des fêtes : 600 € pour 2 jours
 - Caution Parc + Salle des fêtes : 600 €

Sachant que le parc n'est pas alimenté en eau et en électricité et non équipé de toilettes, les locataires qui ne loueraient pas la salle des fêtes en même temps, devront prévoir de mettre en place des toilettes mobiles chimiques.

Les véhicules type foodtruck sont autorisés sur demande préalable en mairie au moment de la location. Ils devront s'installer impérativement à l'entrée du parc.

La fin des festivités aura lieu à 22 h 00.

6 – Informations du Maire :

- Règlement du parc Aubert : Monsieur le Maire a préparé un règlement commun à tous les utilisateurs du parc. Il en donne lecture pour approbation au conseil municipal.
- Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du Sinotiv'eau concernant le développement de l'urbanisme sur les communes d'Aiserey, Bessey les Cîteaux, Echigey, Izeure, Longecourt en Plaine, Thorey en Plaine, Tart le Haut et les ressources en eau. Dans la situation actuelle, le Sinotiv'eau n'est plus en mesure d'accueillir de nouveaux projets de constructions sur ces communes afin de respecter les volumes d'eau prélevables autorisés.
- City-Stade :
 - Le procès-verbal de réception pour l'Entreprise GUINOT avait été donné avec des réserves concernant la remise en état du chemin quand les travaux seraient terminés. Ceci sera fait dans les prochains jours ainsi que le remplacement de la pancarte cassée.
 - La date d'inauguration est prévue pour le 7 septembre 2024 à 10h30.
- Le Comité des Fêtes se charge de l'achat des fournitures nécessaires aux décorations du Tour de France. Les frais engagés seront remboursés sous forme de subvention exceptionnelle.
- Chaque conseiller s'inscrit sur le tableau de permanences pour les élections européennes du 9 juin 2024.
- La population va être sollicitée pour nettoyer les rues de la commune pour le passage du Tour de France le 02 juillet à 17h00. Il n'y aura pas école le 4 juillet à Izeure toute la journée. Fin des classes le vendredi 5 juillet.
- Un camion à pizzas a demandé à venir s'installer à Izeure le jeudi soir à partir de septembre sur le parking du stade.

7 – Questions diverses :

Il est procédé à un tour de table.

- Bernadette BERGER :
 - Le SMICTOM demande si la commune souhaite signer une convention de groupement d'achat de poubelles de tri (validé par le conseil).
 - Le bulletin municipal est en cours de finition.

- Les décorations pour le Tour de France ont commencé avec plusieurs ateliers.
A suivre sur Facebook et Panneau Pocket.
 - A partir de juin, Joker House viendra les lundis soir au lieu des samedis soir.
- Jérôme POCHERON donne rendez-vous le vendredi 7 juin à 16 h 15 pour la présentation de nouveaux devis pour les caméras aux membres du conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00.